



## L'élève africain francophone face à la norme scolaire et aux variations linguistiques

---

**Moustapha CISSE**

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

[Moustaphcisse93@yahoo.fr](mailto:Moustaphcisse93@yahoo.fr)

**Résumé :** Le français en Afrique, est une langue privilégiée et dotée d'un « pouvoir linguistique » par les dirigeants africains qui l'ont adopté comme langue officielle et langue d'enseignement. Ainsi, dans le cadre de l'école, c'est la variante standard qui est enseigné. Cependant, la langue française se heurte parfois aux réalités socioculturelles africaines et son apprentissage n'est pas toujours bien vécu par l'apprenant africain. Aussi, pour les besoins de la communication, l'apprenant fait une appropriation du français. Les modifications langagières en français se situent le plus souvent aux niveaux diaphasique (variation des registres) et diamésique (variation d'usage entre l'oral et l'écrit)( Uygur Deniz, 2014). Confronté aux tensions linguistiques, l'apprenant subit des chocs psychologiques qui impactent négativement son rendement scolaire.

**Mots clés :** élève africain francophone, norme scolaire, variations linguistiques

**Abstract :** French in africa is a preferred language and is equipped with a linguistic power by the african leaders who are adopted it as official language and as teaching language. Thus, as part of school, it is the standard quantity variant that is taught and it is asked to the student not only to use it correctly but he must adapt it to his speech according to the context and the communication of situation ; that is to say the student must proceed with the diaphasic variation mainly and , to a lesser extent, diameter to ensure communication needs. What french must he speak fair ? in front of this paradox, these are psychological shocks caused by the student which lead him to abandon his studies. French is sometimes facing to the african socio-cultural realities and its learning is not always well lives by the african learner.

**Keywords:** the french african student, scholl standard, lingustic variations.

## **Introduction**

Le français est la langue officielle et encore la langue de l'enseignement dans la plupart des Etats africains francophones. Aussi, la langue française est enracinée dans les pratiques langagières des locuteurs africains et rythme les échanges intercommunautaires et les conversations interpersonnelles. Aussi, la variante du français enseigné dans les établissements scolaires est le français de référence c'est-à-dire le français standard. Et les dirigeants africains se sont investis dans l'éducation (on parle même de l'école gratuite et obligatoire pour tous aujourd'hui) pour offrir à leur jeunesse de meilleures conditions d'apprentissage afin de l'amener à une adhésion réelle à ce français enseigné (les jeunes locuteurs doivent être compétents et performants dans cette langue).

Mais, ce sujet se situe dans quels cadres théorique et méthodologique ?

### **0-1. Cadre théorique ; L'approche plurielle des langues**

Le cadre théorique de ce texte se situe dans l'approche plurielle des langues et plus précisément, il tend à se conformer aux travaux réalisés dans l'ouvrage **Junua Linguarum- La porte des langues. L'introduction de l'éveil aux langues dans le curriculum**. En effet, cet ouvrage est publié dans le cadre du premier programme d'activité à moyen terme du CELV [Centre européen pour les langues vivantes (2000-2003)]. L'objectif général du CELV vise à mettre en œuvre des politiques linguistiques et à promouvoir les innovations dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes. Les publications sont l'aboutissement de projets de recherche et de développement issus d'ateliers qui se sont déroulés à Craz. Elles mettent en lumière l'engagement et la collaboration active de tous ceux qui ont pris part aux projets, en particulier des coordinateurs et des animateurs des groupes de travail.

### **0-2. Cadre méthodologique : La recherche documentaire**

Le cadre méthodologique de ce travail s'insère dans la recherche documentaire qui nous a permis de rechercher et de collecter des ressources informatives (officielles ou universitaires) déjà traitées. Ceci nous a permis de développer et de renforcer nos connaissances sur le sujet traité. Aussi, ce cadre de recherche documentaire a contribué à faire naître de nouvelles hypothèses de travail, d'ajuster nos hypothèses et de trouver quelques réponses à certaines interrogations de départ. L'ensemble des ouvrages consultés dans les références bibliographiques.

Cependant, dans les productions en français des apprenants, l'on observe des faits de langues qui se démarquent de la variété standard; comme si ce modèle normatif ne pouvait suffire à traduire toutes les réalités socioculturelles qui s'offrent à eux.

Face aux tensions linguistiques auxquelles est confronté l'apprenant africain francophone, quelle langue enseignée à l'école ?

L'objectif dans cet article est de montrer que la variation est un fait inhérent à toute langue et que la variante enseignée à l'école ne peut être représentative de toutes situations de communication possibles. Et enfin, qu'il faudrait prendre en considération les pratiques endogènes afin d'éviter chez les élèves, des drames psychologiques qui conduisent aux abandons scolaires.

L'hypothèse de ce travail est de faire prendre conscience de la diversité linguistique dans tout acte didactique.

Cet article comporte trois parties qui sont : le français, une langue privilégiée en Afrique (1<sup>ère</sup> partie), de la norme scolaire à un tourbillon de pratiques langagières (2<sup>ème</sup> partie), un enchevêtrement linguistique aussi diversifié, imputable à l'élève africain dans son processus d'apprentissage (3<sup>ème</sup> partie).

## **1. Le français, une langue privilégiée en Afrique francophone**

Dès l'accession à l'indépendance, la plupart des Etats africains francophones ont accordé au français, un « pouvoir linguistique ». Ainsi, au plan juridique, le français est une langue privilégiée dans tous les Etats africains francophones surtout au sud du Sahara. Ces Etats l'ont adopté comme langue officielle. Ce statut est généralement clairement et très explicitement inscrit dans leurs textes constitutionnel, législatif et réglementaire.

Au plan sociopolitique et culturel, dans la plupart des pays francophones au sud du Sahara où le français bénéficie du statut d'une langue privilégiée, les langues nationales dans ces pays, sont frappées d'ostracisme qui les disqualifie de promotion. Certes, on n'ignore pas que ces langues nationales apparaissent comme d'importants idiomes véhiculaires dans la vie publique ou privée, mais la promotion de ces langues, à vrai dire, se heurte à des préjugés qui tendent à les identifier à la sous-culture, voire à la non-culture. Et ceci explique sans doute l'attitude hostile des dirigeants politiques d'hier comme ceux d'aujourd'hui à l'égard de ces langues nationales. Celles-ci sont volontiers désignées, en raison de leur grand nombre dans la plupart des Etats, comme un facteur de division et donc comme un obstacle à l'unité nationale. Conséquemment, le français qui apparait comme la langue d'aucune ethnie dans ces pays, va sans doute contribuer à l'affirmation du sentiment national. Et d'un. De deux, cette désaffection des pouvoirs publics à l'égard de ces langues locales paralysent toute action en faveur de celles-ci dans le cadre de l'école comme dans celui de la vie publique, en dehors des situations de pure oralité. De là, il s'agit, pour tout citoyens, d'acquérir désormais le français normalement en le maîtrisant, s'il veut accéder à des fonctions de pouvoirs, à des postes de responsabilités ; en un mot, s'il veut une promotion sociale certaine. Qu'il soit analphabète ou pas, bourgeois

ou prolétaire, quelle que soit la couche socioprofessionnelle dont il est issu, chaque citoyen africain francophone va tenter, dès lors, de se l'approprier par tous les moyens.

Le français se trouve ainsi davantage au cœur des sociétés africaines et rythme la vie quotidienne de leurs populations. Désormais, ce « pouvoir linguistique » accordé au français en tant qu'un puissant moyen de communication, va sans doute créer la démotivation pour les langues locales qui sont certes dominantes dans la vie de tous les jours, mais qui n'apporte ni le prestige, ni la promotion sociale, ni le savoir, ni le pouvoir. C'est pourquoi, le degré d'appropriation linguistique du français par ses locuteurs africains est tel qu'il n'a jamais réussi à s'imposer à eux comme une langue étrangère car, d'une manière ou d'une autre, ils participent à son histoire récente et, inversement, le français, à son tour, contribue à une refonte de leur identité et par là même, rythme leur environnement sociopolitique.

C'est dire que le français apparaît comme non seulement la langue officielle du Parlement, de l'Administration, de la Justice, mais davantage comme le véhicule principal et souvent exclusif de la communication dans la presse ainsi que dans l'enseignement à tous les niveaux. Et justement, parlant de l'enseignement dans la plupart des pays africains francophones au sud du Sahara, la variante du français enseigné est le français normatif ou standard ; mais cela risque de ne pas prendre en considération les pratiques endogènes.

## **2. De la norme scolaire à un tourbillon de pratiques langagières**

### **2.1. La notion de norme de référence**

La norme se définit selon Préfontaine et (coll.1998) comme un ensemble de principes, de codes, de règles, de procédures servant de références (standards, règles, principes et assises). Il s'agit en fait, des attentes linguistiques. Ce faisant, qu'est-ce qu'une norme linguistique ?

Selon Legendre (2006), une norme linguistique se définit comme un ensemble de recommandations déterminées par une partie de la société et précisant ce qui doit être reconnu parmi les usages d'une langue afin d'obtenir un certain idéal esthétique ou socioculturel.

Autrement dit, la norme linguistique renvoie à la conscience de ce qu'est la langue française et qui est étroitement lié à l'idée de norme ; et le garant de cette norme linguistique française est l'Académie Française.

Ainsi, les règles normatives se présentent à la fois comme arbitraires et stables. En effet, ces règles normatives sont d'abord perçues comme arbitraires du fait que la raison d'être de la norme est d'ordre social ; ce qui impose aux locuteurs, une contrainte collective à laquelle ils adhèrent fortement, et qui donnent lieu à des jugements de valeurs constitutifs de leurs attitudes courantes, quelle que soit leur propre façon de parler. C'est ce que corroborent J. Balliez et

D. De Robillard (2003), pour qui, le système des normes régit et hiérarchise les différentes manières de parler. Selon Pierre Bourdieu alors, le respect du « bon usage » fonctionne comme un marqueur de distinction dans la mesure où l'on s'efforce de se tenir à distance du commun des locuteurs en adoptant une façon de parler conforme à celle de la classe sociale qui détient les pouvoirs économique, social et culturel. En clair, les règles normatives arbitraires se réfèrent à l'expression de la norme subjective qui renvoie à l'idée de jugements de valeurs et de conformité c'est-à-dire à la langue normée, normative.

Ensuite, les règles normatives sont aussi considérées comme stables en ce sens que la norme est assumée par des institutions comme l'Académie Française et l'école. Cette stabilité assure l'intercompréhension entre locuteurs d'une même communauté linguistique. C'est aussi au 19<sup>ème</sup> siècle, le combat que va mener l'école dans la plupart des pays francophones pour éliminer d'abord les dialectes et les patois et pour accorder ensuite une place prépondérante à l'enseignement de la langue française. La norme se réduit par conséquent à l'usage des intellectuels, des écrivains, des artistes, des professionnels de médias... et sont tenus pour légitimes les formes que ceux-ci emploient. De nombreux ouvrages de grammaire et dictionnaires, à cet effet, seront produits pour assurer la diffusion de la norme. En bref, les règles normatives stables renvoient à l'expression de la norme objective et observable liée à l'idée de fréquence d'usage et de tendance, c'est-à-dire à la langue normale.

Par ailleurs, la notion de norme interroge celle de standard et ces deux notions finissent par se confondre pour aboutir à la notion globale de français de référence. En effet, ce français de référence se définit par un certain nombre de prescriptions en matière de phonologie, de lexique, de syntaxe et de style, et il est en général associé au code écrit. Selon F. Gadet (2007), le français standard apparaît moins comme un usage effectif mais plus comme une idéologie, quand il précise en substance, que le français en lui-même est une langue « idéologiquement » marquée par la norme et l'uniformité dont l'écrit est la forme la plus achevée. Ce faisant, toute forme (à l'écrit comme à l'oral qui s'écarterait de ce « standard uniformisé » serait perçue comme une variation et donc comme une forme hors-norme considéré comme une faute ; la faute étant justement un écart par rapport à ce français de référence. Et pourtant, si les locuteurs français de tous bords sont soumis à l'idéologie du standard, ils n'y recourent pas en toute situation de communication. C'est pourquoi, force est de constater que le français, comme toute langue, est sujet au changement et à la variation. Et pour expliquer cette variabilité du français, Duponchel (1974) ponctua : « certains écarts sont nécessaires au français afin qu'ils puissent exprimer une réalité socioculturelle très différentes de celle de l'hexagone. ». En Côte d'Ivoire par exemple, des français locaux, régionaux, dialectaux (nouchi et FPI) s'opposeraient au français standard autour duquel ils gravitent. C'est en cela

que le français, en fonction du temps, de l'espace et de la catégorie sociale de ses locuteurs, leur offre un matériau variationnel multidimensionnel. Des sociolinguistes tel que Labov (1976), s'intéressant à la relation entre l'appartenance sociale des individus et leurs usages langagiers, précise alors : « Une communauté linguistique est un ensemble de locuteurs qui partage les mêmes normes et attitudes sociales envers la langue. »

La norme devenant un modèle descriptif, évaluatif et prescriptif, s'oppose toujours aux tendances à la dialectisation, à la diversification. Alors, la recherche de covariances interroge finalement la notion de variation.

## 2.2. La notion de variation

La variation est un concept majeur de la sociolinguistique en opposition avec la vision structurale (au sens saussurien) qui aborde la langue comme systèmes de signes estimant qu'il n'y a qu'une façon de dire ce que l'on veut dire. Le sujet d'étude de la sociolinguistique est la maîtrise de la langue au sein de son contexte social. C'est dire que les sociolinguistes, plutôt que de s'intéresser à la norme, s'intéressent essentiellement à l'usage et aux usagers. Ils proposent différents classements pour présenter la variation linguistique. Ainsi, F. Gadet, (2003), considère deux typologies de variation :

### - La variation selon les usagers

Elle concerne l'échange verbal interlocuteur et regroupe à son tour, diverses variations en son sein :

- La variation diachronique ou historique (français du XVII<sup>e</sup> siècle/du XIX<sup>e</sup> siècle) ;
- La variation diatopique ou spatiale/régional (France/Canada/Afrique ; Paris/Marseille : dialectes, régiolectes) ;
- La variation diastratique ou social et démographique (jeunes/ personnes âgées, ruraux/urbains, professions différentes, niveaux d'études différents...).

Dans ce paradigme, se trouve également, d'une part le sociolecte qui est la variation liée à la position social/statut social et d'autre part, le technoclecte qui signifie la variation liée à la profession ou à la spécialisation.

Toute cette occurrence aussi variée dans la pratique langagière des usagers traduit la dimension multivariétale du réel linguistique et socioculturel de la société et assure par la même occasion, l'intercompréhension entre les différents usagers d'une même communauté linguistique.

- **La variation selon l'usage**

Elle concerne l'usage verbal intra-locuteur et renvoie à la variation diaphasique ou situationnelle ou encore stylistique ; c'est-à-dire qu'une même personne, quelle que soit son origine sociale, parle différemment selon la situation de communication et d'énonciation. Et les types de discours produits, selon ce besoin communicatif, sont l'expression des registres de langue que sont :

- Le registre soutenu ou académique, parlé en milieu intellectuel et universitaire ;
- Le registre standard ou médian, ou courant, parlé en milieu scolaire et par la presse ;
- Le registre familier ou relâché ou ordinaire, parlé en famille, entre amis, sur le terrain de sport ;
- Le registre vulgaire ou populaire, parlé par les peu ou non lettrés.

A côté de ces registres, il existe dans les pays africains francophones, des variétés de français « non hexagonales ». En effet, en Afrique noire francophone, le français y est superposé à une multitude de langues locales et fait l'objet, dans cet enchevêtrement plurilingue, d'une appropriation véhiculaire et/ou vernaculaire (Féral et Gandon, 1994). C'est dire que, dans ces pays africains francophones, le français connaît beaucoup plus de variation linguistique que dans les communautés où le français est la langue souche, à cause du degré d'expression des locuteurs du français, de l'usage plus ou moins fréquent qu'ils en font (c'est-à-dire l'effort d'appropriation individuel que ces locuteurs lettrés, peu ou non lettrés font du français) et l'existence de normes endogènes susceptibles d'être prises comme modèles par eux. Cette pratique langagière tout azimut où coexistent un grand nombre de langues en plus du français, va produire des phénomènes de langue bien connus et liés à l'acquisition des langues que sont l'interférence linguistique, l'hypergénéralisation, l'hypercorrection, et par ailleurs, elle sera caractérisée par des resémantisations, des emprunts lexicaux, des créations lexicales et très souvent, par des expressions particulières relevant d'une traduction littérale d'expressions spécifiques aux langues africaines en général et qui ne traduisent pas des réalités hexagonales.

Le contexte africain est, de ce fait, à considérer sans doute comme spécifique, d'un point de vue linguistique et sociolinguistique, pour l'étude du français et l'apprentissage du français en Afrique n'en est qu'un pan lancinant. Ainsi, en Côte d'Ivoire, nous avons le français « ivoirien », le nouchi (l'argot ivoirien), le FPI (le français populaire ivoirien) d'une part, et de l'autre, on a le camfranglais/francanglais au Cameroun, pour ne citer que ces dérivés du français ayant une norme endogène.

A propos donc de la variation diaphasique, F. la définit comme la « *capacité des locuteurs à moduler leur façon de parler en fonction des différents interlocuteurs et activités* » (Gadet, 2007 : 172). En d'autres termes, la diaphasie prend en compte l'utilisation que le locuteur fait de la langue en situation ; c'est pourquoi, le

locuteur francophone africain, parce qu'il dispose d'un panorama linguistique assez varié et fourni, pourra l'utiliser en fonction de son interlocuteur, du référent, de l'objet de l'interaction qui constitue un ensemble de situation de communication et d'énonciation, peu importe son appartenance à une catégorie socioprofessionnelle spécifique.

Ceci dit, la variation, selon l'usage ou selon les usagers, se manifeste à tous les niveaux de la langue : phonétique, morphologique, syntaxique, lexical.

Cependant, comment est abordée, dans les écoles africaines francophones, la question de la variation linguistique à laquelle l'élève africain est soumis dans son processus d'apprentissage ?

### **3. L'élève africain francophone face à la variation linguistique**

#### ***3.1. Etat de lieu global avec le français scolaire en France comme hors de la France, plus précisément en Afrique francophone***

Dans les écoles francophones globalement, c'est la norme du français standard qui constitue le socle de l'apprentissage scolaire. En effet, la norme, dans le contexte des apprentissages linguistiques, se définit comme un modèle unique de référence prescrivant un ensemble de règles de fonctionnement d'une variété de la langue.

En français, la grammaire scolaire se présente ainsi comme le garant de la norme : elle fixe les règles et évalue les usages. C'est ainsi que dans le cadre de l'apprentissage scolaire en Afrique, dès les années 60, les études linguistiques sur le français répondaient à des besoins d'ordre pédagogique dans les pays nouvellement indépendants et qui ont choisi le français comme langue officielle et donc comme langue d'enseignement. C'est à cette période-là que le français fondamental est utilisé pour élaborer des manuels de Français Langue Etrangère (FLE) dans le cadre de la méthodologie structuro-globale audio-visuelle. De nos jours, la méthode didactico-pédagogique est depuis longtemps tombée en désuétude pour laisser la place, d'abord, à la PPO (la Pédagogie Par Objectif) et ensuite, aujourd'hui, à l'APC (l'Approche Par Compétence) qui est en train de se mettre en place dans la plupart des établissements secondaires francophones sur le continent. Par ailleurs, l'on assiste aujourd'hui encore, à un effort soutenu des gouvernements africains qui ont mis les moyens dans l'enseignement (le français bénéficie de larges supports institutionnels) pour espérer une réelle adhésion des élèves au français, cette langue venue d'ailleurs et imposée aux africains par le biais de la colonisation.

Or, un regard réflexif sur les contenus de la grammaire scolaire révèle son caractère répressif à l'égard de la diversité et de l'élasticité des usages effectifs du français en France et hors de la France, notamment dans les pays d'Afrique francophone.



En effet, J. Boulet citée par E. Guérin (2010) définit le français scolaire en ces termes : « *C'est la variété de français [qui] tend vers un français standard, homogène et normé qui élimine toute variation sociale ou dialectale.* » (E. Guérin, 2010 : 46-47). Ces propos de J. Boulet sont renforcés par ceux de Bertucci (2004 : 5) qui explique que, le français tel qu'il est enseigné, est un français monolingue, monovariétal, qui rejette toute variation. Et ce monolinguisme est la base idéologique de l'école qui préconise une politique d'uniformité, et qui écarte et condamne toutes les variations dans le cadre scolaire.

Pourtant, dans les écoles africaines francophones subsahariennes, les élèves, aujourd'hui, produisent des parlers qui s'écartent de la norme standard, c'est-à-dire du modèle enseigné. Et cette situation langagière nous permet de relever deux faits de langues :

### ***3.2. Des faits de langues liés à cet état de lieu global avec le français scolaire***

Le premier fait renvoie au fait que, pour de nombreux linguistes et sociolinguistes tel que Bertucci (2004 :30), le français enseigné à l'école, parce qu'il est une seule variante enseignée, est trop artificiel et loin de portée de l'élève. Autrement dit, le français enseigné n'est pas vraiment représentatif de toutes les situations de communication possibles et par conséquent, ce français scolaire ne permet pas à l'élève d'assurer avec pragmatisme, des échanges communicatifs ; d'où le besoin manifeste, pour lui, de recourir aux variantes, dans sa production langagière, considérées comme des usages spécifiques de la langue française adaptés à des situations de communication et d'énonciation tout aussi spécifiques. Et c'est aussi précisément le même constat que nous livre Kouadio N'Guessan J (1979 :64), en évoquant spécieusement le contexte africain :

Le français s'enracine de jour en jour en Afrique par des pratiques vernaculaires et véhiculaires qu'en font les locuteurs africains. Cet enracinement réel du français en terre africaine s'accompagne du sentiment qu'idéologiquement et sociologiquement, cette langue française a cessé d'être une langue étrangère pour devenir une langue africaine d'adoption face à d'autres langues africaines de souche.

Kouadio N. J. (1979 :64)

Mais, poursuit-il,

Le français diffusé uniquement par l'école, continue d'être la langue d'une élite intellectuelle, économique et sociale(...) et se veut « central » et « universel » ignorant les pratiques endogènes. Cela empêche de prendre en compte les besoin réels des usagers africains.

Kouadio N. J. (1979 :64)

Autrement dit, le rayonnement du français sur le continent passe impérativement par l'usage du français en dehors de l'institution scolaire qui est loin de toucher l'ensemble des populations concernées. D'où, en plus de la norme dite « standard » les normes locales objectives ne doivent pas être négligées, stigmatisées, brimées.

En tout cas, pour l'heure, le français scolaire qui fixe la langue française, considère comme faute/erreur, tout écart par rapport à la norme scolaire d'une part, et de l'autre, il passe sous silence, une évidence sociolinguistique : les facteurs sociaux déterminent les différences dans la langue et dans l'utilisation qu'en font les personnes qui la parlent. Et cette mise en contexte de la langue est corroborée par ces propos de F. Gadet, lorsqu'elle écrit :

Plutôt que de parler un bon usage arbitrairement fixé, on serait tenté de définir des usages du français, des niveaux de langue variant selon des situations de discours, en considérant que la syntaxe d'un énoncé ne peut être appréciée comme bonne ou mauvaise en dehors de son contexte, l'énoncé étant indissociablement lié à son énonciation.

(F. Gadet, 1972 : 38)

Et comme deuxième fait linguistique observable qui se dégage de la production langagière hors-norme des élèves par rapport au modèle enseigné, est que l'école leur prescrit d'adapter leur discours au contexte situationnel et évènementiel.

En effet, rappelons que l'école étant le lieu par excellence de la norme linguistique, tend à uniformiser l'usage du français qui passe par une activité très surveillée du reste. Malgré cette vigilance accrue exercée par la grammaire scolaire, l'on observe dans la production langagière des élèves, qu'ils possèdent et utilisent différemment des variations, des variantes spécifiques et parfois des variétés de français « non hexagonales ». C'est ce constat qui fera dire à F. Gadet que : « La variation se manifeste très vite dans l'acquisition, les enfants devenant sensibles aux différentes façons de parler de leur entourage du fait que ce qu'ils entendent, comporte de la variation. » (2007 :25). En d'autres termes, selon F. Gadet, les locuteurs, y compris les enfants, disposent de ces répertoires diversifiés en fonction de la situation de communication. Conséquemment, qu'il soit en milieu scolaire ou non, l'élève ne va pas employer le même répertoire linguistique ; il n'est pas confronté aux mêmes situations de communication. Et F. Gadet (2007 : 26) dit, en substance, que le locuteur (l'élève) se trouve pris en tension entre deux « pôles » opposés : d'une part, la volonté de se plier aux règles d'unités et de prestige en communiquant correctement, et de l'autre, la tendance à utiliser des formes diversifiées en situation. Alors, devant ce tourbillon de pratiques langagières aussi variées qui envahit le stock linguistique de l'élève et auquel il se réfère pour traduire les réalités sociales qui s'offrent à lui, l'école va

tenter de recadrer les choses et libeller une attente institutionnelle qui réoriente l'élève dans la production de son discours, comme nous l'explique E. Guérin (2010): « *L'école républicaine demande aux élèves d'adapter et de moduler leurs formes de discours (oral ou écrit) au regard de la situation de communication* ». Ce propos d'E. Guérin est attesté par C. Ladjani, lorsqu'il écrit : « Ce que l'on demande aux élèves, c'est d'être capable d'opter pour telle ou telle langue, en fonction du contexte où ils se trouvent. » (C. Ladjani, 2007 :87)

Ainsi donc, étant donné que la notion de français standard et celle de particularité linguistique cohabitent dans la pratique langagière des élèves africains pour leur permettre de répondre à des besoins communicatifs tout aussi spécifiques, ne serait-il pas nécessaire de relativiser la notion de faute ou d'erreur ? Par ailleurs, étant donné que l'école demande aux élèves non seulement de se conformer au français standard mais encore, de pratiquer, à l'intérieur de ce modèle enseigné, une certaine variation liée aux besoins communicatifs de tous ordres, le traitement de la question de variation soumet-il l'élève africain à quelle pratique langagière au juste, dans le cadre de l'école ? L'élève africain n'est-il pas confronté à quelques contraintes, à quelques états psychologiques parfois dramatiques dans son processus d'apprentissage ?

### ***3.3. Un enchevêtrement linguistique aussi diversifié n'est-il pas imputable à l'élève africain francophone dans son processus d'apprentissage scolaire ?***

Nous l'avons dit, le français est socialement efficace au sein des sociétés africaines. Mais, parce qu'exposé à plusieurs variations linguistiques, l'apprentissage du français peut parfois être mal vécu par l'élève africain francophone. Ainsi, dans un premier point de vue, il vacille sans cesse entre plusieurs registres linguistiques sans véritablement maîtriser un. D'un parler à l'autre, il produit des écarts de langage par rapport au modèle enseigné ; écarts qui pourraient s'expliquer par le fait que le français qui est la langue seconde ou troisième pour la grande majorité des locuteurs africains francophones, est marqué par l'influence des mécanismes des langues sources. Le français se particularise alors en Afrique et survient le phénomène bien connu d'interférence linguistique qui aboutit parfois à des confusions sémantiques graves qui gênent ou rendent impossible la communication.

Dans un second point de vue, toujours par rapport à ce contexte multilingue, l'acquisition du français enseigné occasionne parfois des drames et déchirement psychologiques chez les élèves africains. En effet, entre le milieu familial et le milieu scolaire, nous notons une rupture surtout chez l'élève en milieu rural : il change de langue d'un espace à l'autre. Et cette rupture est beaucoup plus exacerbée si les parents de ce dernier sont peu ou non lettrés et donc ils ne peuvent servir de relais dans la chaîne de transmission du français à l'enfant. A l'école, il est exposé au lexique et à la syntaxe du français voire plus

largement à la culture française. Et une fois au sein de la cellule familiale, il est marqué par les mécanismes de la langue maternelle et soumis à l'observation rigoureuse des valeurs traditionnelles ancestrales.

Cette transposition brutale de l'élève africain d'une culture à l'autre dans ce processus initiatique, crée bien souvent une sorte d'handicap insurmonté. En effet, ce va - et - vient constant entre ces deux langues (le français enseigné et la langue maternelle) qui s'alternent et se détrônent au sein de l'enfant, s'il devient insupportable (car confusément assimilées), ce sont les retards et les déperditions scolaires qui sont engendrés ; d'où de multiples abandons de l'école par les élèves, victimes de ces déchirements psychologiques, et ce, malgré la gratuité de l'école consentie par les dirigeants africains.

Cependant, en milieu urbain, ce choc psychologique peut être rendu moins rigide si les parents de l'élève sont plus ou moins lettrés et aussi par le fait qu'en « milieu urbain écrit Jérémie Kouadio N'guessan (1979 :178) dans son article, *le français, langue d'Afrique*, il existe même un nombre non négligeable d'enfants [africain bien évidemment] dont la langue première est le français. Ce nombre est appelé à croître proportionnellement à l'urbanisation des populations et au nombre de mariages interethniques. »

### **Conclusion**

Au terme de notre réflexion, il convient d'abord de souligner que le français apparaît comme une langue de prestige qui bénéficie de larges supports institutionnels par les gouvernants africains qui l'ont adopté comme langue officielle. Malgré cet effort des pouvoirs publics pour permettre aux élèves d'apprendre le français dans des meilleures conditions, ces derniers, dans leur pratique langagière, produisent en milieu scolaire et extra-scolaire, des discours à caractères déviants par rapport au modèle enseigné. C'est que le français enseigné ne rend pas compte objectivement des réalités socioculturelles africains et auxquelles l'élève se trouve confronté ; et son apprentissage est souvent mal vécu par l'apprenant. C'est pourquoi, nous observons que le français a certes une marge de progression importante en Afrique, mais celle-ci risque d'être biaisée si l'on ne prend pas en considération l'usage du français en dehors de l'institution scolaire qui est loin de toucher l'ensemble des populations concernées. Concrètement, en plus de la norme scolaire, les normes locales objectives devraient être prises aussi en compte au nom de la vitalité de la langue française.

### **Références bibliographiques**

Bertucci, M.M, 2004, *Quel français enseigner à l'école ? Les programmes de français face à la diversité linguistique*, Paris, l'Harmattan.

- Belliez, J. et De Robillard, D. (dir). 2003. *Français : variations, représentations, pratiques. Cahiers du français contemporains*, vol.8.
- Calvet, M. et Dumont, P. 1969, « *Le français au Sénégal : interférences du wolof dans le français des élèves sénégalais* » BIFAN, n°31, PP.234-263.
- Dumont, P., 1983, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, Karthala et A.C.C.T
- Duponchel, L., 1974, « *Le français d’Afrique noire : mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description* », *Annales de linguistique de l’université d’Abidjan*.
- Gadet, F., 2007, *La variation sociale en français*, paris : Ophrys
- Gadet, F., 2003, « *La variation* » in yaguello M. *Grand livre de la langue française*, paris, seuil, PP.90-152
- Genouvier, E., 1972, *Quelle langue parlée à l’école ? Propos sur la norme du français. Langue française*, n°13
- Guerin, E., 2010, *L’entrelangue ou le mythe d’une langue monovariétale. Pratiques*, n°143-146
- Jabet, M., 2006, « *noms sans déterminant en français abidjanais : trait sociolinguistique, sémantique et/ou pragmatique* » *Le français en Afrique*, n°21, PP. 325-336
- Labov, W., 1977, *Sociolinguiste paterns* [traduction française sociolinguistique]
- Lafage, S., 2003, « *le lexique français de Côte d’ivoire ; appropriation et créativité* », tome 2, *Le français en Afrique*, n°17
- Manessy et Wald, 1984, *Le français en Afrique noire tel qu’on le parle, tel qu’on le dit*, paris, L’Harmattan / IDERIC
- N’Guessan, J. K., 2006 « *Le nouchi et les rapports dioula-français* », *Le français d’Afrique*, n°21, PP-177-192  
-« *Le français, langue d’Afrique* » in *Les atouts et l’enseignement du et en français*(1979)
- N’tsoebe, A-M., Biola, E.et Echug G., 2008, *Le camfrançais : quelle parlure ? Etude linguistique et sociolinguistique*, Franckfurt am Main : Peter Lang
- Thomas LEBRAY, « *variation linguistique et enseignement de la norme- l’exemple de la phrase interrogative* », mémoire de

Master (2011-2012), université de Nantes, d'Angers du Maine,  
Institut Universitaire de Formation Des Maitres.

Walter, H., 1997, *l'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris,  
Robert Laffont,

Weil, D., 1972, *Langage parlé à l'école et dans la famille*